



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION
ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE
GEOLOCALISATION DES VEHICULES DE LA
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-082
EN DATE DU 26 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT le souhait d'acquérir un suivi de la flotte des véhicules et d'équiper d'un système de géolocalisation les véhicules de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT que le solution Geoflotte offre des fonctionnalités répondant au besoin de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT qu'après étude, l'offre de la société Géonative correspond aux exigences de suivi et de géolocalisation des véhicules ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GEONATIVE sis au 165 avenue de Bretagne Eurotechnologies, à Lille (59000), représentée par Monsieur Gautier LICTEVOUT, en qualité de Directeur associé Fondateur, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et la maintenance d'un système de géolocalisation de la flotte de véhicules de la Ville de Vincennes.

La validité de ce marché est à compter de la date de notification et est reconductible de façon tacite 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le montant de l'acquisition et l'installation du dispositif de géolocalisation s'élève à 2 000,00 € HT.

Le montant du droit d'accès et de maintenance relatif à la plateforme Geoflotte pour 54 balises est de 7 776,00 € HT.

Le montant annuel maximum des prestations traitées à bon de commande est de 1 500,00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250326-lmc1H12832H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/03/2025
Date de Publication : 26/03/2025